



DEMANDE DE DÉROGATION

NON-ROMAINVILLOIS.E SOUHAITANT UNE INSCRIPTION DANS UNE ECOLE PUBLIQUE DE ROMAINVILLE

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

DATE LIMITE DE DEPOT : LE 8 MARS 2022 - AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA TRAITÉ

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION	MOTIF	JUSTIFICATIFS
Date de dépôt du dossier : .../.../.....	<input type="checkbox"/> regroupement de fratrie	<input type="checkbox"/> Certificat médical / notification MDPH
École de secteur :	<input type="checkbox"/> situation médicale / handicap enfant	<input type="checkbox"/> Attestation employeur
École demandée :	<input type="checkbox"/> situation médicale / handicap parent	
	<input type="checkbox"/> autre	

L'ENFANT

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : ... / ... / ... Lieu de naissance : Sexe : M F

LIEU DE SCOLARISATION ACTUEL

Commune : Ecole : Classe :

Date de radiation (le cas échéant) :

LIEU DE SCOLARISATION SOLLICITE

Commune : Romainville - Ecole :

DÉCISION DE LA VILLE DE ROMAINVILLE

Accord

Refus

Romainville, le .. / .. /

Elodie GIRARDET
Maire-adjointe,
déléguée à la Petite enfance, à l'Éducation
et aux Affaires scolaires

PROCÉDURE

Le(s) responsable(s) légaux.ales domicilié.e.s dans une autre commune et désirant inscrire son enfant à Romainville doit déposer une demande de dérogation préalable à l'inscription scolaire.

Le motif de changement de commune doit être justifié en joignant au dossier les attestations nécessaires (employeur, garde d'enfant...). Afin de tenir compte des problèmes d'effectifs dans certaines écoles, il est impératif que les demandes de dérogation parviennent au Guichet Unique de la Ville de Romainville avant le 8 mars 2022 dernier délai. **Aucune demande reçue après cette date ne sera étudiée.**

La commission communale de dérogation siègera au printemps 2022. La décision définitive est ensuite communiquée par courrier.

Les frais des activités extra-scolaires telles que la restauration, les accueils du matin et du soir, les classes de découverte ou ALSH (centre de loisirs) seront à la charge exclusive de la famille. Elle ne peut à ce titre bénéficier de l'application d'aucun quotient familial. Un tarif dit « extérieur » est appliqué.

Une dérogation accordée en maternelle doit être renouvelée lors du passage en CP, sinon l'enfant intégrera automatiquement l'école élémentaire de sa ville de résidence.

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX.ALES

LA SIGNATURE DES DEUX REPRESENTANTS LEGAUX.ALES EST REQUISE ⁽¹⁾

RESPONSABLE LEGALE 1

Nom d'usage : Prénom(s) :

Nom de naissance (si différent du nom d'usage) :

Date de naissance : .. / .. /

Adresse :

Téléphone portable : .. / .. / .. / .. / .. Téléphone fixe : .. / .. / .. / .. / .. Tél. prof. : .. / .. / .. / .. / ..

Adresse Mail :

Date : / / 20.....

Signature (obligatoire)

RESPONSABLE LEGALE 2

Nom d'usage : Prénom(s) :

Nom de naissance (si différent du nom d'usage) :

Date de naissance : .. / .. /

Adresse :

Téléphone portable : .. / .. / .. / .. / .. Téléphone fixe : .. / .. / .. / .. / .. Tél. prof. : .. / .. / .. / .. / ..

Adresse Mail :

Date : / / 20.....

Signature (obligatoire)

MOTIF DE LA DÉROGATION (ACCOMPAGNE DES JUSTIFICATIFS NECESSAIRES)

Le/la responsable légal.e assume l'entière responsabilité des déclarations portées sur le présent imprimé.

Romainville, le /..... /.....

Signature :

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Pour plus d'informations sur la collecte et le traitement des données à caractère personnel, consulter <https://www.espace-citoyens.net/romainville/espace-citoyens/Activites/IndexInfosPratiques?idActivite=48>. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'adresse dpo@ville-romainville.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.